

A L'ART D'EMILIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 86 B rue de la Liberté
71000 MACON
914 581 095 RCS MACON

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE LA GÉRANCE
DU 30 JUILLET 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le 30 JUILLET,
Au siège social,

La soussignée Madame Emilie ALLART, gérante de la Société A L'ART D'EMILIE, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associée Unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du 86 B rue de la Liberté, 71000 MACON au **2 Rue de la Fontaine à SANCE (71000) à compter rétroactivement du 1^{er} juillet 2025**, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associée Unique,
- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

2 Rue de la Fontaine
71000 SANCE "

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, la gérante a dressé le présent procès-verbal qu'elle a signé après lecture.

Madame Emilie ALLART
Gérante

DocuSigned by:

6D562425B4DA479...